

## NOTE DE SERVICE

<b>DESTINATAIRES :</b>	Directrices et directeurs de l'éducation Surintendantes et surintendants des affaires scolaires et des finances
<b>EXPÉDITRICE :</b>	Doreen Lamarche Directrice générale Bureau du financement de l'éducation
<b>DATE :</b>	Le 27 avril 2018
<b>OBJET :</b>	<b>Subventions pour les besoins des élèves (SBE) 2018-2019, soutiens et mises à jour</b>

---

La présente note de service fait le point sur les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) 2018-2019 en ce qui a trait aux sujets suivants :

- Règlements de financement sur les SBE;
- Publication des documents sur les SBE;
- Fiducies d'avantages sociaux;
- Fonds pour les priorités locales;
- Littératie et numératie en dehors de la journée d'école;
- Prévisions budgétaires du Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE).

### 1. RÉGLEMENTS SUR LES SBE

Les règlements sur les SBE pour 2018-2019 ont été promulgués par la lieutenant-gouverneure en conseil. Ceux-ci instaurent les investissements, les réformes structurelles et d'autres changements décrits dans la note de service 2018 : B06 – Subventions pour les besoins des élèves (SBE) 2018-2019.

Aux termes des règlements sur les SBE, le gouvernement prévoit allouer au total plus de 24,53 milliards de dollars à l'éducation élémentaire et secondaire pendant l'année scolaire 2018-2019.

Voici les nouveaux règlements :

1. Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2018-2019 des conseils scolaires;

2. Calcul des droits exigibles à l'égard des élèves pour l'exercice 2018-2019 des conseils scolaires;
3. Calcul de l'effectif quotidien moyen pour l'exercice 2018-2019 des conseils scolaires.

Vous trouvez ces règlements sur le [site Web public du Ministère](#).

Pour honorer ses engagements financiers associés aux SBE, le gouvernement provincial a dû en outre apporter des modifications techniques aux règlements sur les SBE de 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ainsi qu'aux règlements connexes.

### **Règlement sur les allocations des membres des conseils scolaires**

Le Règl. de l'Ont. 357/06 (Allocations des membres des conseils scolaires) pris en application de la *Loi sur l'éducation* a été modifié pour :

- augmenter le plafond du montant de base qui peut être versé aux membres des conseils scolaires de district;
- fixer les plafonds des allocations des membres des conseils en milieu hospitalier créés en vertu de l'article 68 de la *Loi sur l'éducation* ainsi que des membres du Consortium du Centre Jules-Léger (CJLC).

Le plafond du montant de base alloué aux membres des conseils scolaires de district passera de 5 900 à 6 300 \$.

Ces changements prendront effet pour le mandat qui commencera en décembre 2018.

En plus de ces changements, le ministère de l'Éducation s'est engagé à mettre sur pied un groupe de travail formé des associations de conseils scolaires et des associations d'élèves conseillers à l'automne 2018, pour examiner les allocations des membres et des élèves conseillers des conseils scolaires de district, ainsi que des membres des conseils scolaires en région éloignée.

### **Règlement sur les droits à payer au titre de la négociation centrale**

Aux termes de la *Loi de 2014 sur la négociation collective dans les conseils scolaires*, les associations de conseillères et conseillers scolaires sont d'office les agents négociateurs patronaux désignés aux fins de la négociation collective centrale et, par conséquent, ont besoin de fonds pour exercer leur rôle.

Le règlement sur les droits à payer au titre de la négociation centrale est établi annuellement par le ministre. Il encadre le soutien aux activités liées aux relations de travail des associations de conseillères et conseillers scolaires durant l'exercice 2018-2019 des conseils scolaires, en autorisant les mouvements de fonds entre les conseils et les associations dans le cadre du processus annuel des SBE.

Aucun changement important n'a été apporté pour l'année scolaire 2018-2019.

Le règlement conserve les éléments clés suivants :

- Les droits que doivent payer les conseils scolaires à leur organisme négociateur patronal central;
- L'obligation d'acquitter les droits;
- La date limite annuelle du 15 octobre pour acquitter les droits;
- La perte du droit de vote associé au processus de ratification en cas de non-paiement avant le 15 novembre.

Le financement total pour l'ensemble des associations est de près de 4,6 millions de dollars, comme pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018. Comme l'indique le tableau ci-dessous, le financement total accordé varie d'un agent négociateur désigné à l'autre, selon son degré de participation à la négociation centrale avec les fédérations d'enseignantes et enseignants et les syndicats des travailleuses et travailleurs en éducation.

Type de conseil scolaire / association de conseillères et conseillers scolaires	Nombre de conseils scolaires (A)	Total des fonds destinés aux agents négociateurs désignés (B)	Fonds par conseil (B ÷ A)
Public, langue anglaise / ACSPO	31	1 342 796 \$	43 316 \$
Catholique, langue anglaise / OCSTA	29	1 247 493 \$	43 017 \$
Public, langue française / ACEPO	4	934 512 \$	233 628 \$
Catholique, langue française / AFOCSC	8	1 038 832 \$	129 854 \$
Isolé ou en milieu hospitalier / ACSPO	9*	9 000 \$	1 000 \$
<b>TOTAL</b>	S. O.	<b>4 572 633 \$</b>	S. O.

\* Exclut l'autorité scolaire du Centre de traitement pour enfants d'Ottawa, qui n'a aucune convention collective puisque tous ses employés sont détachés du conseil scolaire local.

Le règlement continuera de faire l'objet d'un examen chaque année dans le cadre du processus des SBE.

Pour en savoir plus sur le règlement sur les droits à payer au titre de la négociation centrale, veuillez communiquer avec Rita Waller, Direction des politiques de relations de travail, au 416 212-6971 ou à [rita.waller@ontario.ca](mailto:rita.waller@ontario.ca).

## 2. PUBLICATION DES DOCUMENTS ET COORDONNÉES

Les documents sur le financement de l'éducation suivants sont maintenant accessibles sur la [page Web](#) correspondante du Ministère :

- Document technique 2018-2019;
- Financement de l'éducation 2018-2019 : Sommaire des consultations;
- Financement de l'éducation 2018-2019 : Guide sur les Subventions pour les besoins des élèves;
- Subventions pour les besoins des élèves : projections pour l'année scolaire 2018-2019.

Les questions d'ordre général sur les SBE 2018-2019 peuvent être envoyées par courriel à [EDULABFINANCE@ontario.ca](mailto:EDULABFINANCE@ontario.ca).

### Allocation pour les responsables en matière de programmes

Si vous avez des questions sur les exigences du programme, veuillez communiquer avec le responsable concerné :

RESPONSABLE	PERSONNE-RESSOURCE	COORDONNÉES
Leaders de la petite enfance	<b>Laura Sparling</b> , chef	416 212-4004 <a href="mailto:laura.sparling@ontario.ca">laura.sparling@ontario.ca</a>
Leaders pour l'éducation autochtone	<b>Jennifer Feasby</b> , chef	416 314-8946 <a href="mailto:jennifer.feasby@ontario.ca">jennifer.feasby@ontario.ca</a>
Leaders en matière de santé mentale	<b>Bobbi Clifton</b> , chef (A)	416 327-8230 <a href="mailto:bobbi.clifton@ontario.ca">bobbi.clifton@ontario.ca</a>
Leaders pour l'efficacité des écoles	<b>David DeSantis</b> , agent du rendement des élèves	416 325-4068 <a href="mailto:studentsuccess@ontario.ca">studentsuccess@ontario.ca</a>
Leaders pour la réussite des élèves	<b>David DeSantis</b> , agent du rendement des élèves	416 325-4068 <a href="mailto:studentsuccess@ontario.ca">studentsuccess@ontario.ca</a>
Personnes responsables de l'environnement d'apprentissage virtuel (PREAV)	<b>Cathy Blacklock</b> , chef	416 325-2137 <a href="mailto:cathy.blacklock@ontario.ca">cathy.blacklock@ontario.ca</a>

## 3. FIDUCIES D'AVANTAGES SOCIAUX

Les SBE prévoient des fonds supplémentaires pour appuyer la transformation des avantages sociaux. Des lettres personnalisées ont déjà été envoyées aux conseils scolaires pour préciser les calculs du financement accordé pour les coûts associés aux fiducies en 2018-2019.

## 4. FONDS POUR LES PRIORITÉS LOCALES

La note de service sur les SBE (2018:B06) indique le montant total du Fonds pour les priorités locales en 2018-2019.

L'annexe 1 présente le montant pour chaque conseil scolaire, réparti parmi les groupes négociateurs syndicaux centraux. Pour chacun des groupes suivants, veuillez consulter les priorités et les utilisations énoncées dans sa convention centrale :

- Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO);
- FEEO – Personnel de soutien en éducation;
- Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO);
- FEESO – Personnel de soutien en éducation;
- Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP);
- Alliance des travailleuses et travailleurs en éducation de l'Ontario (ATEO);
- Conseil des travailleurs de l'éducation de l'Ontario (CTEO).

Pour l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO), les fonds sont destinés aux priorités locales visant à accroître le rendement et le bien-être des élèves en classe par l'ajout de postes de personnel enseignant. Des consultations locales devraient avoir lieu avec des représentantes et représentants de l'AEFO. Pour en savoir plus, consultez votre association de conseillères et conseillers scolaire.

Pour l'Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA), les fonds sont destinés au soutien continu des équivalents à plein temps (EPT) qui occupent un poste d'enseignement au niveau élémentaire ou secondaire, comme précisé dans l'entente de prolongation de l'OECTA (investissements dans le système pour 2017-2018) et conformément au processus décrit dans cette entente.

La colonne *Autres* de l'annexe 1 indique ce qui est principalement prévu pour les directions d'école et les directions adjointes ainsi que les autres membres du personnel qui sont représentés par d'autres syndicats ou non syndiqués. Les conseils peuvent disposer des montants à leur discrétion, mais doivent respecter les ententes avec les directions d'école et directions adjointes, et toute autre entente conclue avec d'autres syndicats relativement à l'utilisation de ces fonds.

La hausse du financement total versé sous la forme du Fonds pour les priorités locales en 2018-2019, comparativement à 2017-2018, reflète principalement l'augmentation de l'investissement destiné au personnel enseignant des cours de jour pour adultes décrit dans l'entente avec la FEESO pour 2018-2019, et l'ajustement d'autres montants en vue de fournir 1,5 % plus de fonds pour supporter les coûts des hausses de salaire négociées du personnel financées par l'intermédiaire du Fonds.

Conformément à l'approche suivie en 2017-2018, des renseignements supplémentaires sur l'utilisation du Fonds pour les priorités locales seront exigés dans les états financiers pour 2018-2019. Le Ministère fournira bientôt un aperçu de ces renseignements dans un modèle Excel distinct qui pourra être téléchargé dans le dossier « Documents à l'appui » du SIFE. Diverses catégories de dépenses seront préremplies en fonction des conventions centrales, et des lignes vides supplémentaires

permettront d'inscrire les autres montants utilisés. Ce modèle ne fera pas partie des prévisions budgétaires révisées de 2018-2019.

## **5. LITTÉRATIE ET NUMÉRATIE EN DEHORS DE LA JOURNÉE D'ÉCOLE**

Dans la note de service sur les SBE (2018:B06), il a été annoncé qu'à compter de 2018-2019, l'admissibilité au financement pour un cours ou une classe d'appoint en lecture ou en mathématiques serait élargi. Par souci de clarté, sachez que tous les élèves inscrits dans une école de jour ou en éducation permanente, quel que soit leur âge, sont désormais admissibles à du financement pour des cours ou des classes d'appoint en lecture ou en mathématiques.

Les élèves de l'éducation permanente, de même que les personnes suivant des cours de jour pour adultes et des cours de jour correspondant aux crédits excédentaires, recevront de l'aide financière pour les classes et cours susmentionnés par la Subvention pour la formation continue et les autres programmes (selon l'effectif quotidien moyen pour les cours de jour pour adultes et les cours de jour du palier secondaire correspondant aux crédits excédentaires, les cours d'été et la formation continue).

## **6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU SIFE**

Le nécessaire aux prévisions budgétaires de 2018-2019 ainsi que les guides et les instructions connexes sont maintenant disponibles sur le [site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières \(DARF\)](#), à partir du lien « Prévisions budgétaires » sous « Rapport au ministère ».

Veillez présenter vos prévisions pour 2018-2019 par l'intermédiaire du [SIFE 2.0](#). Les formulaires reflètent les changements aux SBE annoncés dans la note de service 2018:B06.

### **Approbation du Ministère pour les déficits d'exercice**

Rappelons que conformément à l'article 231 de la *Loi sur l'éducation*, les conseils scolaires doivent solliciter l'approbation de la ministre pour un déficit d'exercice supérieur à l'une ou à l'autre des données suivantes :

- l'excédent accumulé (aux fins de conformité) pour l'exercice précédent;
- un pour cent des recettes de fonctionnement du conseil.

L'approbation du Ministère doit avoir été consentie avant l'adoption définitive du budget par le conseil. Elle doit être sollicitée lorsque le conseil se rend compte en cours d'exercice que son déficit prévu dépassera le seuil établi par l'article 231 de la *Loi sur l'éducation*. Une nouvelle approbation du Ministère est également requise si le déficit d'exercice prévu dépasse le montant précédemment approuvé.

Le processus de demande d'approbation auprès du Ministère est détaillé dans le document de directives pour les prévisions budgétaires de 2018-2019.

## **Vidéo de formation sur les formulaires relatifs aux prévisions budgétaires de 2018-2019**

Nous avons créé une vidéo de formation sur les formulaires relatifs aux prévisions budgétaires de 2018-2019, qui reflètent les principaux changements. Elle peut être téléchargée à partir du fichier des vidéos de formation du SIFE dans l'application S1819EST. Si vous ou votre équipe avez besoin de précisions supplémentaires sur les documents présentés dans la vidéo, veuillez communiquer avec votre analyste financier du Ministère. Le Ministère rassemblera également toutes les questions et les réponses dans la section « Foire aux questions (FAQs) » du site Web de la DARF.

## **Présentation des rapports financiers**

Veillez soumettre vos prévisions budgétaires de 2018-19 par voie électronique d'ici le **29 juin 2018**. Soumettez également une copie électronique des documents suivants :

- Certificat de la direction de l'éducation;
- Rapport de conformité;
- Tableaux 9, 10 et 10ADJ;
- Section 1A – Sommaire (toutes les pages).

Ces documents, en format PDF, doivent être envoyés par courriel à [estimates.met@ontario.ca](mailto:estimates.met@ontario.ca). Les conseils doivent nommer les documents selon la [convention des noms de fichier](#) précisée dans le site Web de la DARF et inscrire en objet de leur courriel : « Documents à l'appui pour les prévisions budgétaires de 2018-2019 – CSD n° XX ».

## **Retard dans l'envoi des rapports**

La politique sur les productions tardives s'appliquera au dépôt des prévisions budgétaires de 2018-2019. Si un conseil présente ses prévisions après le 29 juin 2018, son flux de trésorerie normal sera coupé de 50 %. Les paiements de transfert mensuels reviendront à la normale dès le dépôt des prévisions, et les montants retenus seraient également versés.

## **Personnes-ressources pour le SIFE**

Pour toute question au sujet des prévisions budgétaires, communiquez avec votre analyste financier du Ministère. La liste complète des analystes financiers et de leurs coordonnées se trouve dans le site Web de la DARF sous « [Pour nous joindre](#) ». Pour obtenir de l'aide sur l'ouverture d'une session, communiquez avec [efis.support@ontario.ca](mailto:efis.support@ontario.ca).

Pour obtenir de l'aide sur la navigation dans le SIFE et sur son utilisation, veuillez communiquer avec :

PERSONNE-RESSOURCE	COORDONNÉES
Stevan Garic	416 327-0697 <a href="mailto:stevan.garic@ontario.ca">stevan.garic@ontario.ca</a>
Emily Wells	416 325-2036 <a href="mailto:emily.wells@ontario.ca">emily.wells@ontario.ca</a>
Ruby Hou	416 325-2052 <a href="mailto:ruby.kexinhou@ontario.ca">ruby.kexinhou@ontario.ca</a>
Hao Qin	416 327-4024 <a href="mailto:hao.qin@ontario.ca">hao.qin@ontario.ca</a>

Original signé par

---

Doreen Lamarche  
Directrice générale  
Bureau du financement de l'éducation

c. c.

Andrew Davis, sous-ministre adjoint, Division des relations de travail et du financement en matière d'éducation

Andrew Bright, directeur, Direction du financement de l'éducation

Med Ahmadoun, directeur, Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Romina Di Pasquale, directrice, Direction de la mise en œuvre relative aux relations de travail et au financement

## ANNEXE 1 : FONDS POUR LES PRIORITÉS LOCALES EN 2018-2019

Les chiffres étant arrondis, il se peut que leur somme ne soit pas tout à fait égale au total indiqué

Index	No du CSD	Nom du CSD	AEFO	FEEO	OECTA	FEESO	SCFP	FEEO Travailleurs en éducation	ATEO	OCEW	FEESO Travailleurs en éducation	Autres	TOTAL
1	1	DSB Ontario North East	\$	266 733 \$	\$	234 439 \$	181 718 \$	\$	\$	109 380 \$	317 542 \$	64 644 \$	1 174 457 \$
2	2	Algoma DSB	\$	357 169 \$	\$	353 398 \$	170 474 \$	\$	\$	\$	489 007 \$	134 604 \$	1 504 652 \$
3	3	Rainbow DSB	\$	464 661 \$	\$	386 068 \$	213 190 \$	\$	\$	381 328 \$	236 482 \$	98 207 \$	1 779 936 \$
4	4	Near North DSB	\$	388 044 \$	\$	312 182 \$	282 325 \$	\$	\$	\$	398 176 \$	74 853 \$	1 455 580 \$
5	5.1	Keewatin-Patricia DSB	\$	187 382 \$	\$	156 490 \$	140 706 \$	\$	\$	\$	354 759 \$	125 737 \$	965 075 \$
6	5.2	Rainy River DSB	\$	111 686 \$	\$	77 158 \$	39 937 \$	140 841 \$	\$	\$	\$	108 635 \$	478 258 \$
7	6.1	Lakehead DSB	\$	331 267 \$	\$	313 349 \$	137 371 \$	\$	\$	108 092 \$	316 906 \$	83 837 \$	1 290 822 \$
8	6.2	Superior-Greenstone DSB	\$	52 249 \$	\$	54 720 \$	\$	\$	32 110 \$	\$	127 352 \$	22 872 \$	289 303 \$
9	7	Bluewater DSB	\$	583 883 \$	\$	332 630 \$	228 965 \$	\$	\$	\$	685 475 \$	95 911 \$	1 926 864 \$
10	8	Avon Maitland DSB	\$	518 439 \$	\$	402 363 \$	\$	\$	\$	\$	665 379 \$	238 310 \$	1 824 490 \$
11	9	Greater Essex County DSB	\$	1 219 978 \$	\$	802 989 \$	319 602 \$	\$	\$	28 209 \$	946 983 \$	624 775 \$	3 942 535 \$
12	10	Lambton Kent DSB	\$	731 300 \$	\$	570 203 \$	1 126 029 \$	\$	\$	\$	\$	144 193 \$	2 571 724 \$
13	11	Thames Valley DSB	\$	2 529 249 \$	\$	2 158 250 \$	3 247 715 \$	\$	\$	\$	290 350 \$	393 482 \$	8 619 046 \$
14	12	Toronto DSB	\$	8 134 949 \$	\$	8 121 845 \$	9 088 073 \$	\$	\$	669 144 \$	1 414 493 \$	1 150 837 \$	28 579 341 \$
15	13	Durham DSB	\$	2 346 618 \$	\$	1 730 996 \$	2 988 452 \$	\$	\$	\$	\$	505 554 \$	7 571 620 \$
16	14	Kawartha Pine Ridge DSB	\$	1 095 747 \$	\$	853 792 \$	1 589 454 \$	\$	\$	\$	\$	214 897 \$	3 753 890 \$
17	15	Trillium Lakelands DSB	\$	559 494 \$	\$	510 076 \$	926 647 \$	\$	\$	\$	34 020 \$	103 197 \$	2 133 433 \$
18	16	York Region DSB	\$	4 036 366 \$	\$	3 045 509 \$	4 862 225 \$	\$	\$	106 090 \$	246 375 \$	665 361 \$	12 961 927 \$
19	17	Simcoe County DSB	\$	1 819 893 \$	\$	1 357 792 \$	568 951 \$	\$	77 506 \$	1 907 950 \$	\$	317 046 \$	6 049 138 \$
20	18	Upper Grand DSB	\$	1 096 319 \$	\$	861 056 \$	328 518 \$	\$	\$	\$	1 244 161 \$	174 013 \$	3 704 067 \$
21	19	Peel DSB	\$	5 373 049 \$	\$	3 427 802 \$	2 947 250 \$	\$	\$	3 572 084 \$	335 332 \$	612 675 \$	16 268 191 \$
22	20	Halton DSB	\$	2 103 211 \$	\$	1 543 340 \$	516 562 \$	\$	1 298 855 \$	\$	688 295 \$	484 242 \$	6 634 504 \$
23	21	Hamilton-Wentworth DSB	\$	1 725 263 \$	\$	1 275 538 \$	549 441 \$	\$	\$	1 200 441 \$	581 721 \$	247 225 \$	5 579 629 \$
24	22	DSB of Niagara	\$	1 229 388 \$	\$	1 096 128 \$	1 653 057 \$	\$	108 638 \$	\$	\$	169 804 \$	4 257 015 \$
25	23	Grand Erie DSB	\$	888 236 \$	\$	793 131 \$	1 266 718 \$	\$	\$	\$	97 068 \$	129 108 \$	3 174 261 \$
26	24	Waterloo Region DSB	\$	2 094 004 \$	\$	1 330 823 \$	\$	\$	1 478 606 \$	\$	1 397 016 \$	218 245 \$	6 518 694 \$
27	25	Ottawa-Carleton DSB	\$	2 266 744 \$	\$	2 288 551 \$	\$	\$	\$	\$	3 350 727 \$	181 199 \$	8 087 220 \$
28	26	Upper Canada DSB	\$	936 487 \$	\$	986 069 \$	1 444 012 \$	\$	\$	\$	78 027 \$	180 635 \$	3 625 229 \$
29	27	Limestone DSB	\$	667 706 \$	\$	765 281 \$	928 830 \$	\$	\$	\$	87 132 \$	108 586 \$	2 557 534 \$
30	28	Renfrew County DSB	\$	342 320 \$	\$	305 705 \$	237 812 \$	327 904 \$	\$	\$	22 040 \$	86 525 \$	1 322 306 \$
31	29	Hastings and Prince Edward DSB	\$	545 229 \$	\$	377 854 \$	776 967 \$	\$	51 895 \$	\$	\$	101 262 \$	1 853 206 \$
32	30.1	Northeastern Catholic DSB	\$	\$	163 202 \$	\$	183 789 \$	\$	\$	\$	\$	46 650 \$	393 641 \$
33	30.2	Nipissing-Parry Sound Catholic DSB	\$	\$	207 018 \$	\$	32 061 \$	\$	\$	157 681 \$	\$	46 857 \$	443 617 \$
34	31	Huron-Superior Catholic DSB	\$	\$	342 706 \$	\$	377 392 \$	\$	\$	\$	\$	105 936 \$	826 034 \$
35	32	Sudbury Catholic DSB	\$	\$	385 141 \$	\$	78 168 \$	\$	\$	\$	\$	365 039 \$	828 348 \$
36	33.1	Northwest Catholic DSB	\$	\$	107 582 \$	\$	140 597 \$	\$	\$	\$	\$	28 614 \$	276 793 \$
37	33.2	Kenora Catholic DSB	\$	\$	116 799 \$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	187 150 \$	303 948 \$
38	34.1	Thunder Bay Catholic DSB	\$	\$	472 485 \$	\$	\$	\$	\$	54 823 \$	293 467 \$	168 258 \$	989 033 \$
39	34.2	Superior North Catholic DSB	\$	\$	65 887 \$	\$	\$	\$	73 835 \$	\$	\$	24 076 \$	163 799 \$
40	35	Bruce-Grey Catholic DSB	\$	\$	254 280 \$	\$	253 098 \$	\$	11 108 \$	\$	\$	47 191 \$	565 677 \$
41	36	Huron Perth Catholic DSB	\$	\$	271 253 \$	\$	219 072 \$	\$	\$	\$	\$	100 745 \$	591 070 \$
42	37	Windsor-Essex Catholic DSB	\$	\$	1 152 686 \$	\$	526 463 \$	\$	\$	\$	\$	582 586 \$	2 261 735 \$
43	38	London District Catholic School Board	\$	\$	1 125 017 \$	\$	855 433 \$	\$	36 866 \$	\$	\$	238 886 \$	2 256 202 \$
44	39	St. Clair Catholic DSB	\$	\$	506 896 \$	\$	453 903 \$	\$	31 944 \$	\$	\$	95 314 \$	1 088 057 \$
45	40	Toronto Catholic DSB	\$	\$	5 700 200 \$	\$	3 658 979 \$	\$	208 625 \$	\$	\$	1 557 807 \$	11 125 611 \$
46	41	Peterborough V N C Catholic DSB	\$	\$	832 828 \$	\$	788 531 \$	\$	\$	\$	\$	117 706 \$	1 739 065 \$
47	42	York Catholic DSB	\$	\$	2 920 549 \$	\$	2 103 208 \$	\$	\$	\$	\$	696 729 \$	5 720 487 \$
48	43	Dufferin-Peel Catholic DSB	\$	\$	4 953 814 \$	\$	1 640 315 \$	\$	2 054 721 \$	\$	\$	901 031 \$	9 549 881 \$

Index	No du CSD	Nom du CSD	AEFO	FEEO	OECTA	FEESO	SCFP	FEEO Travailleurs en éducation	ATEO	OCEW	FEESO Travailleurs en éducation	Autres	TOTAL
49	44	Simcoe Muskoka Catholic DSB	\$	\$	1 251 373 \$	\$	267 773 \$	\$	\$	\$	795 121 \$	289 686 \$	2 603 953 \$
50	45	Durham Catholic DSB	\$	\$	1 294 558 \$	\$	817 240 \$	\$	66 932 \$	\$	\$	302 831 \$	2 481 560 \$
51	46	Halton Catholic DSB	\$	\$	1 814 227 \$	\$	1 285 652 \$	\$	117 653 \$	\$	\$	326 462 \$	3 543 994 \$
52	47	Hamilton-Wentworth Catholic DSB	\$	\$	1 848 577 \$	\$	1 008 724 \$	\$	\$	326 192 \$	\$	408 524 \$	3 592 017 \$
53	48	Wellington Catholic DSB	\$	\$	449 387 \$	\$	79 436 \$	\$	\$	\$	333 941 \$	56 429 \$	919 194 \$
54	49	Waterloo Catholic DSB	\$	\$	1 416 522 \$	\$	695 252 \$	\$	29 667 \$	\$	\$	578 733 \$	2 720 173 \$
55	50	Niagara Catholic DSB	\$	\$	1 382 736 \$	\$	996 092 \$	\$	\$	\$	\$	323 453 \$	2 702 281 \$
56	51	Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB	\$	\$	565 032 \$	\$	\$	\$	\$	\$	537 941 \$	82 904 \$	1 185 876 \$
57	52	Catholic DSB of Eastern Ontario	\$	\$	809 633 \$	\$	719 766 \$	\$	\$	\$	\$	190 430 \$	1 719 829 \$
58	53	Ottawa Catholic DSB	\$	\$	2 510 610 \$	\$	1 334 663 \$	\$	444 019 \$	\$	\$	640 459 \$	4 929 752 \$
59	54	Renfrew County Catholic DSB	\$	\$	288 739 \$	\$	58 992 \$	\$	\$	250 606 \$	\$	50 612 \$	648 948 \$
60	55	Algonquin and Lakeshore Catholic DSB	\$	\$	754 406 \$	\$	677 121 \$	\$	\$	\$	\$	160 624 \$	1 592 152 \$
61	56	CSD du Nord-Est de l'Ontario	200 503 \$	\$	\$	\$	211 830 \$	\$	\$	\$	\$	109 225 \$	521 558 \$
62	57	CSP du Grand Nord de l'Ontario	208 584 \$	\$	\$	\$	60 831 \$	\$	\$	\$	191 741 \$	85 692 \$	546 848 \$
63	58	CS Viamonde	652 196 \$	\$	\$	\$	160 034 \$	\$	\$	\$	526 681 \$	175 864 \$	1 514 775 \$
64	59	CÉP de l'Est de l'Ontario	978 955 \$	\$	\$	\$	371 770 \$	\$	\$	\$	364 954 \$	397 845 \$	2 113 524 \$
65	60.1	CSD catholique des Grandes Rivières	447 527 \$	\$	\$	\$	99 324 \$	\$	\$	\$	408 206 \$	104 172 \$	1 059 229 \$
66	60.2	CSD catholique Franco-Nord	221 636 \$	\$	\$	\$	40 997 \$	\$	169 827 \$	\$	\$	73 881 \$	506 341 \$
67	61	CSD catholique du Nouvel-Ontario	460 329 \$	\$	\$	\$	125 313 \$	\$	\$	\$	376 378 \$	160 631 \$	1 122 652 \$
68	62	CSD catholique des Aurores boréales	96 804 \$	\$	\$	\$	\$	\$	101 180 \$	\$	\$	68 998 \$	266 982 \$
69	63	CS catholique Providence	593 168 \$	\$	\$	\$	597 609 \$	\$	\$	\$	\$	161 447 \$	1 352 224 \$
70	64	CS catholique MonAvenir	876 847 \$	\$	\$	\$	200 317 \$	\$	\$	\$	663 472 \$	229 085 \$	1 969 720 \$
71	65	CSD catholique de l'Est ontarien	709 459 \$	\$	\$	\$	242 895 \$	\$	\$	\$	314 820 \$	214 725 \$	1 481 899 \$
72	66	CSD catholique du Centre-Est de l'Ontario	1 299 242 \$	\$	\$	\$	176 627 \$	\$	\$	\$	880 394 \$	386 414 \$	2 742 677 \$